

Gaëtan Gorce, et Jean-Pierre Sueur ont tenu une conférence de presse, le 7 février dernier, quatre ans après la « disparition » d'Ibni Oumar Mahamet Saleh, principal responsable de l'opposition tchadienne, ancien ministre, ancien recteur, titulaire d'un doctorat de mathématiques obtenu à l'université d'Orléans.

Gaëtan Gorce et Jean-Pierre Sueur ont décidé :

- de saisir le procureur de Paris d'une demande de saisine de la Cour pénale internationale ;
- de demander à Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, de saisir le comité contre la torture défini par la convention de New York en 1984, ratifiée par le Tchad ;
- de déposer une plainte auprès du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU.

>> [Lire le dossier de presse](#)

.